CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E71129** **VALABLE JUSQU'AU** **12/03/2027**

ÉDITÉ LE 06/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2006

Raison sociale : E.R.C.

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 11/09/2006
Capital : 50 000

329 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
46500 GRAMAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAHORS 491766010
Siret : 491 766 010 00020
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 7145639
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001648596/3

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001648596/3

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 05 65 38 03 91 **Fax :**
Portable : 06 08 93 40 86
Responsabilité légale :
BATTUT JEAN-PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.erc46.fr
E-mail : erc46@orange.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 592 725 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	20	17/01/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/02/2026 14:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.